

N° 7565⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI

portant sur :

- 1° l'organisation et le fonctionnement de l' « Ecole de Commerce et de Gestion – School of Business and Management » ;
- 2° l'intégration de l'offre scolaire de l'Ecole Privée Grandjean et la reprise de son personnel

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(16.7.2021)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 15 juillet 2021 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant sur :

- 1° l'organisation et le fonctionnement de l' « Ecole de Commerce et de Gestion – School of Business and Management » ;
- 2° l'intégration de l'offre scolaire de l'Ecole Privée Grandjean et la reprise de son personnel

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 juillet 2021 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 24 juillet 2020 et 15 juin 2021 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 13 votants, le 16 juillet 2021.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

